

Evaluation des stages

Stages du DES de médecine générale

Phase socle et phase d'approfondissement

Mode d'emploi

I) Auto-évaluation par l'interne en stage

La procédure d'évaluation de l'interne en stage débute par l'auto-évaluation des compétences par l'interne.

- 1) Les internes en stages doivent s'inscrire sur le site internet UNESS (mail envoyé aux nouveaux internes au début de l'année universitaire par le DMG et/ou la scolarité avec le lien et la procédure à suivre).
- 2) Les internes reçoivent un mail de la scolarité de l'UFR Santé avec un lien pour se connecter sur la plateforme et renseigner leur auto-évaluation.
- 3) Chaque interne renseigne l'auto-évaluation de ses compétences en stage (le formulaire peut être rempli en une ou plusieurs fois). *Cf tutoriel d'utilisation de la plateforme UNESS.*
- 4) L'interne valide son auto-évaluation. Plusieurs auto-évaluations sont possibles au cours d'un semestre et s'ajoutent aux précédentes sur le site.

II) Evaluation de l'interne par les maîtres de stages

Après l'auto-évaluation de l'interne, le référent pédagogique (MSU référent pour les binômes et trinôme de médecine générale, responsable de stage pour les stages hospitaliers) évalue le stage, ce référent est nommé « RTS » (responsable de terrain de stage) sur le site de l'UNESS.

- 1) Les référents pédagogiques sont inscrits automatiquement sur la plateforme UNESS avec l'adresse mail qu'ils ont fourni à la faculté (DMG pour le stage de médecine générale et scolarité pour les stages hospitaliers) et reçoivent un mail de confirmation d'inscription.
- 2) Le référent pédagogique du stage est informé par mail par la scolarité avec un lien pour effectuer l'évaluation du stage en ligne. *A savoir, l'absence d'auto-évaluation par l'interne ne bloque pas l'évaluation.*
- 3) Le référent pédagogique renseigne l'évaluation des compétences de l'interne en stage en visualisant l'auto-évaluation de l'interne du stage en cours, des commentaires peuvent être rédigés. Cette évaluation doit être réalisée avec les autres MSU pour les stages de médecine générale et les autres référents pédagogiques du stage, le cas échéant, pour les stages hospitaliers, mais seul le référent du stage pourra accéder à la plateforme et effectuer l'évaluation. *A savoir, les évaluations précédentes du stage en cours et des stages précédents pourront être visualisées par l'interne et le référent pédagogique du stage. Cf tutoriel d'utilisation de la plateforme UNESS.*
- 4) Après l'évaluation des compétences en stage (qui peut être remplie à plusieurs reprises durant un semestre), le responsable pédagogique du stage doit remplir l'évaluation globale finale et valider ou non le stage en fonction des critères de

validation de stage précisés par le DMG. Cette procédure est irréversible et enregistre définitivement l'évaluation du stage.

- 5) Critères d'évaluation des stages en phase socle : *Les termes novices intermédiaires et compétents sont à comprendre « pour le niveau phase socle/approfondissement » et interrogent l'acquisition de la capacité évaluée. Le niveau attendu en fin de stage est donc majoritairement le niveau compétent (acquis).*

Pour valider chaque stage :

Aucune capacité ne doit être classée « non acquise / débutant ».

Pour chaque compétence l'interne doit avoir une majorité d'items cotés « compétent / acquis »

Et au moins 40 items cotés « compétent/acquis » sur l'ensemble de la grille.

- 6) Le référent du stage (RTS) valide (ou invalide) le stage puis la certification de fin de stage est éditée et envoyée automatiquement à la scolarité et à l'interne.
- 7) L'interne doit obligatoirement déposer son certificat de fin de stage sur son portfolio (site dumg-rouen.fr) pour chaque stage effectué lors de son DES.

